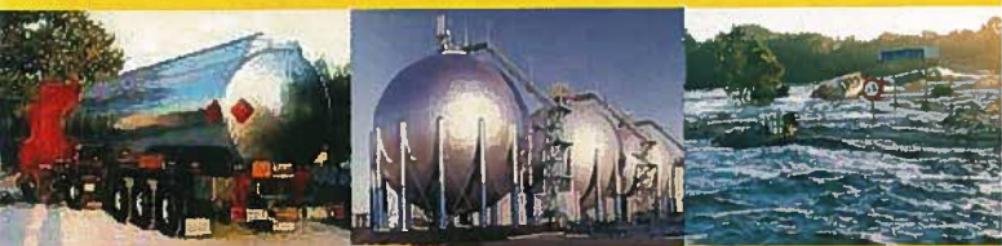


DOCUMENT A CONSERVER



Information sur les **RISQUES MAJEURS**

LES BONS REFLEXES...



Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

p 3

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque d'inondation torrentielle p 4
- Le risque mouvement de terrain p 5
- Les risques climatiques p 6

Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de rupture de barrage p 7
- Le risque industriel p 8
- Le risque nucléaire p 9
- Le risque de transport de matières dangereuses p 10

Le mot du Maire p 12

Les numéros d'urgence p 12



QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- *une faible fréquence* : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- *une énorme gravité* : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

On distingue deux grandes familles de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvements de terrain, séisme, avalanche, aléas climatiques.
- **Les risques technologiques** : activités industrielles, barrages, transport de matières dangereuses, nucléaires.



Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

LES INONDATIONS TORRENTIELLES

L'inondation torrentielle provient d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques des crues à régime torrentiel :

- Temps de réponse très court (environ 1h entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse de courant très destructrice
- Charrié des tonnes de matériaux

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Sur la commune de Saint Prim, les ruisseaux de la Varèze et du Saluant sont susceptibles de générer des crues torrentielles présentant un danger local, comme cela est déjà survenu par le passé.

Les débordements sont possibles en divers endroits, notamment au niveau du camping et du Baleya.

LES BONS REFLEXES A AVOIR

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaires
- Faire une réserve d'eau potable et de nourritures



Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio (France Inter, France bleu)
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)



Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



LES EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleur...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat). Les principaux dangers liés à ce type de risque sont : effondrements de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques, chutes d'arbres, routes coupées...

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES GESTES QUI SAUVENT

Dès l'alerte :



- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- S'éloigner des bords de mer et des lacs.



Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuage毒ique.

LE RISQUE DE TMD PAR VOIE ROUTIERE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers :

- A7
- RN7
- D4
- D37

Cependant ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur toutes les routes de la ville.

Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en urgence par les pompiers.



LE RISQUE DE TMD PAR VOIE FERREE

La ligne Lyon-Valence-Marseille traverse la commune de Saint Prim.

Cette voie supporte des matières dangereuses. Les risques dépendent du produit et de la quantité transporté. Les effets d'un accident peuvent donc être variés : incendie, explosion, nuage毒ique ou pollution.

Dans les gares de triage, la SNCF met en place des plans marchandises dangereuses (PMD) qui lui permettent de maîtriser un éventuel accident.



LE RISQUE DE TMD PAR CANALISATION

Il existe une canalisation de gaz haute pression mise en service en 2008 par GEG sur la commune de Saint Prim. Les tracés sont disponibles en Mairie.

De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

LES BONS REFLEXES A AVOIR

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le numéro du produit et le code danger :



Code de danger → 33 → Très inflammable



Numéro ONU du produit → 1203 → Essences

Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

LE RISQUE INDUSTRIEL

Un **risque industriel** majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : thermique (incendie), mécanique (explosion) et toxiques

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Malgré un contrôle rigoureux des activités industrielles, le risque zéro n'existe pas. Plusieurs sites présentent donc des dangers pour la commune de Saint Prim : **Stahl Industrial Colorants, ADISSEO, Rhodia Ecoservices** situés sur Saint Clair du Rhône et **Rhodia Intermédiaire** (Roussillon).

Toutefois, si un accident devait survenir, des mesures sont prises pour y faire face (Plan d'Opération Interne, moyens de secours internes...)

LES GESTES QUI SAUVENT

Avant :

- Connaitre le signal d'alerte

Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41

Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Dès l'alerte, se confiner:

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/porte, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

*A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

LE RISQUE NUCLEAIRE

Le **risque nucléaire** provient de la survenance éventuelle d'un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent notamment survenir lors du transport de matière radioactive ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

L'implantation du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Saint Alban du Rhône / Saint Maurice l'Exil induit un risque nucléaire pour la commune. Elle est située à 10 km environ. Un plan préfectoral existe et sera déclenché en cas d'accident important. Il prévoit plusieurs mesures permettant de protéger la population (ingestion de comprimés d'iode...).

LES GESTES QUI SAUVENT

Avant :

- Connaitre le signal d'alerte



Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41



Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Dès l'alerte, se confiner:

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/porte, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.



Après :

- Agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais, d'administration éventuelle d'iode stable, en cas d'irradiation ou de contamination.

LA RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes, ...).

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque de rupture de barrage est dû à l'ouvrage de Vouglans (situé sur l'Ain). Une très faible superficie de la commune est concernée par ce risque.

La surveillance constante de ces barrages s'effectue aussi bien pendant la période de mise en eau qu'au cours de la période d'exploitation. Elle s'appuie sur de fréquentes inspections visuelles et des mesures sur le barrage et ses appuis.

Pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la surveillance et les travaux d'entretien incombe à l'exploitant du barrage. L'État assure le contrôle de cette surveillance, sous l'autorité des préfets.

Par ailleurs, chaque barrage fait l'objet d'un plan préfectoral prévoyant l'organisation des secours

LES GESTES QUI SAUVENT

Avant :

- Connaitre le système spécifique (corne de brume) d'alerte de la zone du quart d'heure



Dès l'alerte :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces évènements, la collectivité a formé un groupe de travail pour mettre en place le plan communal de sauvegarde.

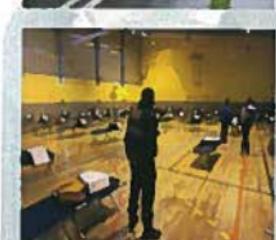
C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'évènement majeur.



L'alerte de citoyens en cas de crise majeure



Le mise à disposition de moyens humains et matériels



La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien

Personnes membres du groupe de travail :

- Mr Pierre VALVERDE
- Mr Michel RODEL
- Mr Pierre GUILLET
- Mr Miche CROS
- Mme Annick MOURARET



Signal d'alerte :



1min41 1min41 1min41

Signal de fin d'alerte :



30 secondes

Mairie de SAINT PRIM

Rue du Village _ 38370 SAINT PRIM

Tel : 04 74 56 42 70 et Fax : 04 74 56 55 03

<http://saint-prim.fr/>

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez nous avons la chance de vivre dans un village, une communauté de communes, une région, un pays, une communauté élargie à l'Europe qui, de la plus grande structure jusqu'à celle qui nous est la plus proche, ont les capacités - proportionnées à leur taille et leur moyens - pour s'organiser afin de préserver - chacune au niveau qui la concerne - les intérêts vitaux de leurs populations.

Les risques - du plus grands aux plus petits - sont identifiés et font l'objet d'analyses et de travaux constants.

Au niveau le plus fin - notre niveau communal - il est de notre devoir de nous organiser pour faire face aux risques susceptibles de nous concerner directement.

L'État trace un large cadre réglementaire et législatif, que chacun connaît sous le nom de « Plan ORSEC » ou plan d'ORganisation de la Sécurité Civile.

Il échoit à ceux que vous avez élus au suffrage universel : votre conseil municipal, de mettre en place au niveau de la commune un plan, partie prenante du plan ORSEC national.

Ce plan s'appelle le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Une commission d'élus du Conseil Municipal s'est réunie ces derniers mois, pour mettre en place un tel PCS au niveau de la commune de Saint PRIM, avec l'aide d'un cabinet de conseil.

De ce plan (*dont vous pourrez consulter les dossiers en mairie*) est extraite cette synthèse appelée : DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Dans cette synthèse vous trouverez les risques « majeurs » auxquels nous pouvons être confrontés, soit directement, soit indirectement, et ce à des degrés variables.

En face de chacun de ces risques vous trouverez deux encarts « BONS REFLEXES » et « GESTES QUI SAUVENT ».

Je vous invite à en prendre connaissance et à les mémoriser.

Si nous portons naturellement secours aux nôtres, et à nous-mêmes, sachons aussi porter secours aux autres.

Très amicalement.

Numéro d'urgence :

Pompier : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquence radio :

France Inter : 99,8

France Bleu : 101,8